



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATION N°58 SEPTEMBRE 2022



LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Mme CHRISTELLE PROVOST
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr
Mme VICTORIA DOS SANTOS
secretariat@saint-mesmin.fr
victoria@saint-mesmin.fr
GITES
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS
DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00
TEL : 05 53 52 71 02
www.saint-mesmin.fr

LES PERMANENCES DU MAIRE :
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

LE MOT DU MAIRE



Cher(e)s Saint-Mesminois(e)s,

Après deux années de frustrations et de restrictions liées à la pandémie du Covid, nous avons enfin pu reprendre une partie de nos activités antérieures. C'est un soulagement pour tout le monde, les activités estivales 2022 le montrent. En effet, nos deux marchés de nuit festifs ont été une réussite avec à chaque fois près d'un millier de visiteurs. Cette année et particulièrement lors du deuxième marché de nuit, nous avons côtoyé une nouvelle population jeune, avenante et gentille, qui a pu apprécier la qualité des produits et des animations proposées. Nos gîtes communaux et privés ont affiché pratiquement complet en juillet et août. Cela procure des milliers d'Euros de recettes complémentaires pour les propriétaires de gîtes de plus en plus nombreux et pour la mairie avec ses trois gîtes. Pour cette dernière, ces recettes compenseront la hausse du coût des matières premières et permettront de maintenir à un haut niveau l'entretien de nos voies communales. Celles-ci, avec non seulement l'afflux de touristes mais avec l'apparition d'engins agricoles de plus en plus lourds, de transporteurs de plus en plus nombreux, d'opérations de débardage de bois en croissante augmentation, sont de plus en plus sollicitées et nous devons y faire face. Cela fait partie de l'évolution normale de nos moyens de production et notre devoir est de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre à nos agriculteurs de poursuivre leurs activités, à nos propriétaires fonciers de développer des sources de revenus complémentaires et à la commune de poursuivre son essor.

Cet été a vu aussi la mise en service d'un élevage intensif de veaux. Ce projet pour lequel il y a 3 ans j'ai émis un avis favorable sous réserve d'un plan d'épandage conforme a été très controversé depuis le début. Une association a contesté ma décision devant le Tribunal Administratif et après deux ans de procédure mon avis favorable a été confirmé ce qui a permis au projet de voir le jour en août. Pourquoi avais-je émis une réserve concernant le plan d'épandage ? Non pas pour entraver le projet comme l'affirment certains mais pour protéger les habitants de SALAGNAC qui puisent leur eau potable dans la rivière au niveau du Pervendoux. Ce plan d'épandage m'a été communiqué une première fois, je l'ai contesté car, à mon sens, certaines zones d'épandage risquaient de poser problème en matière de pollution de la rivière. Un autre plan d'épandage excluant les zones à risques que j'avais identifiées a été fourni. Il m'appartient maintenant de vérifier à ce que ce dernier soit appliqué en conformité avec les règles d'épandage inscrites dans le document. C'est ce que je vais faire en liaison avec les services de l'Etat. Des prélèvements d'eau seront régulièrement effectués dans la rivière Auvézère, ils seront analysés et les résultats seront communiqués. La moindre anomalie sera immédiatement prise en compte de façon à ce que l'eau bue par les habitants de Salagnac soit de bonne qualité. Les prochains mois vont voir apparaître le dépôt de projets de constructions de champs photovoltaïques. Je voudrais une fois de plus affirmer ma position et celle du Conseil concernant ce genre de projets. Il n'y a aucune opposition de notre part mais simplement le respect des engagements pris par la majorité des Conseillers Communautaires en matière de développement touristique et d'environnement. Le recours à ce type d'énergie devient une nécessité et nous en sommes conscients, c'est pourquoi les lieux d'implantation seront déterminants dans l'élaboration de nos avis qui tiendront compte de la législation actuelle et à venir. Enfin, avec septembre débute la saison de la chasse. Cette activité est une nécessité pour préserver les ressources de nos agriculteurs. Je fais confiance à nos chasseurs pour réguler au mieux les espèces qui provoquent des dégâts, pour assurer la sécurité de tous les usagers de la nature et pour respecter les propriétaires.

Le dernier trimestre verra la cérémonie du 11 novembre avec la plantation d'arbres pour les nouveaux enfants de la commune, le passage du Père Noël et l'organisation du traditionnel repas des Aînés le 7 janvier. Merci aux nombreux Saint-Mesminois(e)s qui m'ont apporté leur soutien lors du décès de ma mère en juillet dernier.

Dans l'attente de vous rencontrer je vous souhaite une bonne lecture.

Bien sincèrement,
Guy BOUCHAUD

SOMMAIRE

- Page 1** : Couverture
Page 2 : Le mot du Maire
Page 3 : Sommaire / Nos joies
Page 4 : Nos peines / résultats élections législatives
Page 5 : Vie municipale / Informations communales
Page 6 : La vie à Saint-Mesmin
Page 7 : Evènements / Associations
Page 8 : Chronique au fil du temps / Partage
Page 9 : Informations utiles :
Page 10 : Suite des informations utiles :
Page 12 : Suite des informations utiles :
Page 13 : Compte rendu du Conseil Municipal du 1 juin 2022
Page 14 : Compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2022
Page 15 : Suite Conseil Municipal du 6 juillet 2022 et ordre du jour du prochain conseil
Page 16 : Résumé en images

NOS JOIES

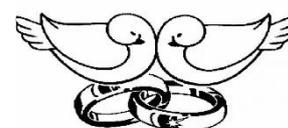
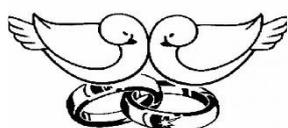
100 ans Monsieur Louis

Le 3 juin dernier, M. Henri LOUIS, résident dans le Bourg de Saint-Mesmin, a soufflé sa centième bougie !
Ce Saint-Mesminoï centenaire, amoureux de la pêche, est résident de notre commune depuis 60 ans, aux côtés de son épouse.
Son épouse, quant à elle, est âgée de 97 ans. Ils sont mariés depuis 1946, soit 76 ans de mariage.
Toute l'équipe municipale lui souhaite encore un très bel anniversaire.



Mariage

Le 9 juillet 2022, le Maire, Guy BOUCHAUD, a eu l'honneur de célébrer le mariage de M. Romain ESCANDE, Directeur de l'Office de Tourisme d'Excideuil et de Mme Aurore LACROIX. Encore tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux !



NOS PEINES

En mai dernier, nous apprenions le décès de M. Claude LAURENT, décédé à l'âge de 57 ans. Résident de la commune de Génis, celui-ci était né à Saint-Mesmin et fût longtemps un habitant de notre commune.

En juillet, c'est Yvonne BOUCHAUD, la maman de notre Maire, qui nous a quitté à l'âge de 93 ans. Elle a été inhumée au cimetière de Chabrignac. Yvonne était née à Saint-Mesmin (Las Seillas) en 1929.

Toutes nos pensées vont à ces deux familles qui font partie des plus anciennes de SAINT-MESMIN.

RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Ces élections se sont déroulées le 12 et 19 juin 2022. Notre commune a fait preuve comme d'habitude d'un grand sens civique car elle figure parmi celles dont le taux de participation a été le plus élevé. Les nouveaux conseillers municipaux ont pu à cette occasion faire plus ample connaissance avec les électeurs de la commune.

Résultats du premier tour à Saint-Mesmin :

JORAND Adélaïde : 0
DECOUPY Jacques : 1
GIRARDEAU Cyril : 28
THOMASSON Myriam : 5
PEYROUNI Martial : 7
COUTOU Antoine : 4
JOUBERT Florence : 35
GARDILLOU Guillaume : 2
LAVAL Céline : 2
CURBERTAFON Jean-Pierre : 65
DESMARTIN Laurence : 2



Résultats du second tour à Saint-Mesmin :

GIRARDEAU Cyril : 36
JOUBERT Florence : 41
CUBERTAFON Jean-Pierre : 75



Au niveau départemental c'est finalement le député sortant Monsieur Jean-Pierre CUBERTAFON qui l'a emporté.

Nous espérons qu'il continuera à défendre dignement l'intérêt de notre territoire auprès des instances nationales.

VIE MUNICIPALE

Informations Communales

La fin de la construction de la halle associative « Jean LEFEVRE » et son inauguration

Notre projet de création d'une halle associative et touristique dans le bourg, à côté de l'atelier municipal, est maintenant arrivé à son terme. En effet, en juin dernier, les travaux ont pris fin pour laisser la place à nos touristes et aux associations. Une machine automatique à boissons a été installée à la salle d'accueil. L'inauguration de cette halle a eu lieu le 26 août, avec un pot de l'amitié offert par la municipalité. Cette halle associative a permis l'ouverture d'un mini-snack qui a ravi les touristes venus cette année en nombre à Saint-Mesmin.



La halle, mais aussi l'observatoire !

La construction de l'observatoire, qui se situe au niveau des bâtiments communaux à côté du verger de l'Avenir, est également terminée. Pour rappel, cette passerelle « observatoire » a pour objectif d'observer au loin, les moutons et la faune qui se déplace le matin ou en soirée sur l'autre versant de la rivière côté Charoncle. Cette plate-forme sera complétée par un panneau d'orientation et d'informations sur les espèces observées. Elle sera inaugurée avant la fin de l'année.



Un puits tout neuf !

Sur recommandations de certains habitants de Lavourie, la municipalité a souhaité redonner un coup de jeune au puits de Lavourie !

En effet, celui-ci, plus que centenaire, menaçait de s'effondrer ... Vous constaterez par vous-même le AVANT / APRES ! C'est le 2^{ème} adjoint Jean-Pierre DURAND, assisté par Éric, notre cantonnier, qui ont effectué ce travail de maçonnerie en pierres de taille. Le puit sera officiellement inauguré avec les habitants du hameau le 21 septembre.



Importants travaux électriques

Dans le même temps, la reconstruction de la ligne électrique basse tension qui dessert tous les hameaux de Lavaurie au Frugier a été effectuée par Enedis. Pas moins de 8 puissants groupes électrogènes ont dû être mis en place pour desservir tous les habitants durant la période des travaux.



Travaux d'assainissement

La bouche d'évacuation des eaux usées du Bourg a été refaite par Eric et Jean-Pierre DURAND.



Remise en état du sentier : La Côte – Colline des Âges.

Ce sentier très fréquenté mais boueux l'hiver a été restauré par Eric et Jean-Pierre DURAND.

La Municipalité remercie tous les riverains qui ont permis le passage des engins pour le niveler et l'empierrier.



LA VIE À SAINT-MESMIN

La visite des enfants



C'est avec plaisir que nous avons accueilli en juin dernier, dans le Cantou une classe de l'école de Saint-Germain-Du-Salembre.

Ces enfants ont pu visiter notre village et effectuer diverses activités, notamment avec l'association *La Fée des Champs*.

L'animateur, Benjamin, leur a fait découvrir la faune sauvage et en particulier les oiseaux, avec une séance d'observation à la jumelle depuis notre nouvel observatoire installé au Verger de l'Avenir. Petits et grands étaient ravis de cette découverte, les oiseaux étant au rendez-vous. Les enfants ont créé des portes clés souvenirs en forme de fleurs et des boîtes à insectes

Le passage des cigognes à St-Mesmin

Début août un vol d'une centaine de cigognes s'est posé au Frugier. Deux d'entre elles ont percuté la ligne basse tension et blessées elles n'ont pu malheureusement reprendre leur vol.



Messe au Puy des Ages

Le dimanche 4 septembre, a eu lieu une messe, célébrée par le Père Nico, au Puy des âges. Près de 120 personnes ont assisté à cette messe.



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Le week-end de l'Ascension

Un championnat régional de Kayak a eu lieu sur notre commune les 26 au 29 mai derniers. En effet, nous avons accueilli nos kayakistes avec grand plaisir ! Ils ont été nombreux à admirer les beautés naturelles de notre commune.



Troupe du Saut ruban

L'assemblée générale de la troupe du Saut Ruban s'est tenue le 24 juin 2022.

Le bureau général de l'association a été renouvelé, voici les nouveaux représentants :

Présidente : Elise LEYMARIE

Vice-Président : Frédéric LEYMARIE

Présidente d'honneur : Jacque DUSSERT

Trésorière : Sabrina REYNAUD

Secrétaire : Victoria DOS SANTOS CORREIA

Toutes personnes intéressées pour faire du théâtre amateur, dans la joie et la bonne humeur, sachez que la troupe recrute ! Pour toute information, veuillez contacter le 06.71.25.81.04.

Les répétitions ont lieu tous les vendredis soir à partir de 20h30 à la salle d'accueil dans le bourg. La date de reprise est le 23 septembre à 20h. Venez nombreux !



Marchés de nuit

Après 2 ans d'interruption, les marchés de nuits ont fait leur retour le 20 juillet et le 10 août 2022.

Animé par le Trio de Nathalie LEGAY, toute la Municipalité, ainsi que les St Mesminois, et de plus loin encore, étaient au rendez-vous. Nos estimations établissent la fréquentation à environ 800 convives en juillet et près de 1000 en août. Une belle réussite donc, rendue possible grâce à l'aide des bénévoles et à la présence des différents exposants. Nous avons retrouvé l'ambiance conviviale de nos événements grâce à la prestation de qualité de nos musiciens locaux.



Concours Obéissance Canine

L'association ROC Saint-Mesmin a organisé le concours régional d'obéissance canine valant pour qualification au Championnat de France. Le concours comportait des épreuves de saut et de mordant. Compétiteurs et curieux ont profité deux belles journées avec grillades et buvette.



Rappel évènements à venir

Un diner concert (avec 30 musiciens de l'orchestre AMVZ Zeewolde des Pays Bas) sera gratuitement offert le 29 octobre 2022, à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation des marchés de nuit ainsi qu'à ceux qui ont prêté bénévolement des tables et des bancs.

Le Club du temps libre fait sa rentrée début octobre, de 14h à 17h tous les jeudis à la salle d'accueil dans le bourg, pour toute personnes désireuses de jouer aux cartes ; jeux de sociétés. Les livres de bibliothèque sont également accessible à ces horaires.

Une soirée loto gourmand sera également organisée le 5 novembre prochain par les membres du Conseil Municipal.

Initiation gratuite au Yoga (Shantiyoga) le vendredi 7 octobre

Lika Laloum, habitante du hameau Chez Bobas, vous propose une initiation gratuite au Shantiyoga le vendredi 7 octobre, de 18h30 à 20h, à la salle d'accueil dans le bourg de Saint-Mesmin. La séance est ouverte à tous, les débutants sont les bienvenus, même les moins souples d'entre vous 😊. 10 tapis seront mis à votre disposition mais si vous avez déjà le vôtre, n'hésitez pas à l'amener. Prévoyez une tenue décontractée type pantalon ample, legging ou jogging. L'inscription est conseillée mais pas obligatoire par mail à shakti.lika@gmail.com ou auprès de la mairie.

Cette séance découverte pourrait être le début d'une proposition régulière de séances de Yoga à Saint-Mesmin. Cette première rencontre permettra de connaître les motivations et disponibilités des éventuels pratiquants. Aussi, si vous êtes intéressés mais que vous ne pouvez pas participer à cette initiation, n'hésitez pas à contacter Lika par mail et découvrez son site internet www.shaktilika.fr

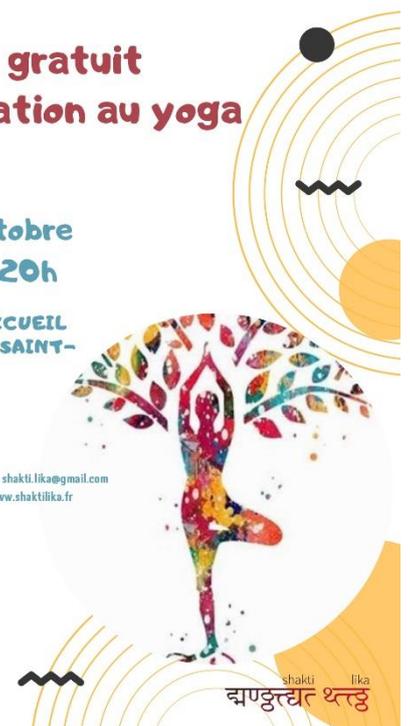
Le Shantiyoga est un yoga thérapeutique défini par sa fluidité, ses ajustements précis et sa recherche d'harmonie avec soi, les autres et la nature. Le style Shantiyoga se place dans la lignée du yoga intégral. Profondément relié à la nature, il accorde une grande importance aux bienfaits physiques, émotionnels et énergétiques de la pratique. À travers la conscience du souffle, il conduit vers une harmonie entre le corps et l'esprit, un bien-être physique autant qu'une paix intérieure. Fondé sur un ensemble de valeurs de compassion et de bienveillance envers soi et les autres, Shantiyoga accompagne les pratiquants dans un cheminement pour être en yoga au quotidien. Lika est professeure diplômée et formatrice dans cette discipline.

Cours gratuit d'initiation au yoga

Le 7 octobre
18h30-20h

SALLE D'ACCUEIL
BOURG DE SAINT-
MESMIN

contact & informations : shakti.lika@gmail.com
site internet : www.shaktilika.fr



La traditionnelle **commémoration du 11 novembre** aura lieu au Monument aux Morts et sera suivie d'un moment plus festif au Verger de l'Avenir avec notre habituelle cérémonie des arbres plantés pour les enfants nés ou installés à Saint-Mesmin durant l'année.

Le **Noël des enfants** devrait avoir lieu la première semaine des vacances solaires. Nous vous confirmerons la date et l'horaire le moment venu. Comme chaque année la commune offrira un cadeau à tous les enfants jusqu'à 11 ans. Cette année, nous nous retrouverons normalement pour un moment convivial au Cantou réunissant les familles, après 2 ans de distribution en porte-à-porte imposée par la pandémie. Nous espérons pouvoir vous proposer une animation originale pour l'occasion.

Notre **repas des aînés** aura lieu le 7 janvier 2023.

Associations, porteurs de projets, prenez l'habitude de nous communiquer vos dates de manifestations, nous pourrons les relayer sur nos supports de communication : site Internet, e-mailing, réseaux sociaux et bulletin municipal (le prochain est prévu début 2023).

CHRONIQUE AU FIL DU TEMPS

Château de la Rouye

Denis de Sahuguet, le seigneur de la Rouye est né vers 1520, il s'est marié en 1545 chez le notaire de Juillac avec Marguerite de Joyet. Ils eurent 2 enfants : Jacques et Antoine.

Denis de Sahuguet avait été homme d'armes dans la compagnie du roi de Navarre, procureur d'office pour la juridiction de Juillac.

Il avait fait construire une maison à Juillac et avait des terres à la Rouye et des droits sur une partie de la forêt de Born au nom du Roi de Navarre.

Son fils, Jacques, a été élu conseiller du Roi pour le bas limousin et député de Noblesse. Il a acheté en 1603 le village et la chapelle de la Rouye.

Au début du siècle dernier, le château de la Rouye a été transformé en grange et maison d'habitation. Aujourd'hui il est en vente.

PARTAGE

Le papillon le plus grand d'Europe !

Un jardin écoresponsable sur la commune (hameau de Lavaurie) aide ce papillon à se reproduire.



Saturnia pyri
Grand paon de nuit
plus grand papillon
d'Europe

Saint-Mesmin 24270 le six mai 2019 à dix heures du matin

La Quintinie

H29

Les propriétaires de ce site sont heureux de partager leur découverte riche en émotions, d'abord la chenille aussi belle que celui qu'elle abrite. Plus tard vient la découverte du grand paon de nuit avant de prendre son envol.

Ce petit monde sauvage a besoin d'une prise de conscience de notre part pour les aider à vivre.

Tous les ans à la même époque, les heureux propriétaires ont la chance de revoir les descendants revenir se reproduire dans ce même lieu.

BIEN VIVRE ENSEMBLE : INFOS UTILES

Badge déchets

Depuis le 4 juillet dernier, les badges d'accès aux poubelles sont devenus obligatoires, ils devraient être mis en service prochainement (19 septembre).

Pour rappel, il est conseillé d'insérer deux sacs noirs de 30L au lieu d'un sac de 60L.

Il est strictement interdit de déposer vos déchets devant les poubelles au risque d'être amendable.

Pour les personnes de passage, et les touristes, vous devez vous adresser au SMD3 (09.71.00.84.24) pour demander un badge temporaire.

Un camion passe toutes les semaines vider et nettoyer les conteneurs. L'équipe municipale vous remercie par avance pour votre citoyenneté en respectant ces lieux de collecte et en signalant toute anomalie constatée.



Composteur

Afin de limiter l'usage du badge déchets, et dans l'optique de faire réduire la facture finale, la commune a installé un composteur pour chacun des gîtes communaux. Nous vous conseillons de faire la même chose chez vous, cela limitera vos ouvertures de la poubelle noire et vous permettra d'agir en faveur de votre environnement.

Vous pouvez construire votre composteur vous-même ou bien vous adresser au SMD3, ou dans divers magasins de grandes surfaces afin d'en acquérir un.

Aide financière pour le sport

Dans un objectif de développement de la pratique sportive, le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques reconduit cette année le dispositif Pass'sport (<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>).

Ce dispositif vise à rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre en soulageant financièrement les bénéficiaires d'une somme de 50 euros qui sera directement déduite du prix de leur licence.

Cette mesure s'adresse aux bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire ARS, aux jeunes âgés de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), aux 18-30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et depuis cette année aux étudiants boursiers jusqu'à 28 ans.

Pour tous ceux qui ne serait pas bénéficiaire du dispositif national, nous vous rappelons que la commune a mis en place une démarche similaire avec une participation à 1 licence sportive par an pour les enfants de Saint-Mesmin à hauteur de 20€. Demande en mairie sur présentation d'une licence en cours de validité.

Le département soutient lui aussi la pratique sportive avec le chèque sport d'un montant de 25€ <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/cheque-sport-dordogne-perigord-un-coup-de-pouce-pour-la-rentree-sportive-des-jeunes-perigourains-22331859>

Nos jeunes n'ont plus d'excuses pour ne pas faire de sport en cette rentrée 😊

Nouvelles boîtes aux lettres

La mise en place de nouvelles boîtes aux lettres a déjà été faite dans certains hameaux.

Suite à la l'augmentation du nombre d'habitants dans le bourg, la mairie a fait la demande auprès de La Poste la pose de 4 nouvelles boîtes aux lettres. Ces 4 nouvelles boîtes aux lettres se trouveront sous le petit abris bus en face de l'église.



Lutte contre l'Ambroisie

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles.

Ce fléau étant récurrent, c'est pourquoi nous vous rappelons les consignes à adopter :

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, *ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit* d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

L'**objectif** de cette lutte contre l'ambroisie est d'INTERROMPRE LE CYCLE DE L'AMBROISIE en :

- ▶ Empêchant la plante de produire du pollen pour limiter les allergies
- ▶ Empêchant la plante de produire des semences pour limiter l'invasion

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante.

Ces préconisations concernent l'Ambroisie à feuilles d'armoise et l'Ambroisie trifide.

L'AMBROISIE

Signes particuliers

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Son aspect aux différents stades

Plantule Stade végétatif En fleur

Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

Vous l'avez reconnue : détruisez-la !

plus d'infos sur www.ambroisie.info

Observatoire des Ambrosies d'après CHASSA et DUCASS Milan-Ajaccio ©Fried - ANSES

Livres à emprunter

La commune dispose de livres à emprunter, vous en trouverez pour tous les goûts : Roman d'amour, de science-fiction, policier, nouvelles, contes...

Pour les emprunter, adressez-vous au club du Temps libre. Vous pouvez également enrichir notre fonds grâce aux dons de livres que vous avez déjà lus. La lecture est une passion qui se partage.



Vers une communication plus sobre...

Sobriété numérique, moindre consommation des supports papier, notre bulletin se doit d'évoluer en tenant compte des enjeux économiques et environnementaux.

Vous recevez d'ores et déjà le bulletin municipal par email sous un nouveau format numériquement plus sobre (abandon de la pièce jointe au profit d'un lien de téléchargement). Dans cet optique de sobriété, nous avons aussi communiqué sur notre intention de réduire la distribution du format papier.

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur attachement à la version imprimée de notre bulletin, tandis que pour d'autres la version numérique suffit amplement. **Aussi, à compter de janvier 2023, nous ne distribuerons la version imprimée qu'aux personnes s'étant inscrites à la liste de diffusion du Bulletin papier.**

Si vous souhaitez continuer à recevoir le bulletin dans votre boîte aux lettres, merci de vous inscrire à la mairie auprès de Victoria avant la fin de l'année.



Rappel carte d'identité et passeport

Vous êtes encore très nombreux à interroger la mairie sur les formalités à accomplir pour renouveler vos pièces d'identité, c'est pourquoi nous vous rappelons les démarches :

- Votre carte d'identité ou votre passeport sont périmés?

Je fais ma pré-demande en ligne sur service-public.fr et je note le numéro qui m'est attribué et j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en Mairie. J'identifie une Mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé (Excideuil, St-Yrieix-La-Perche).

Je dépose mon dossier complet au guichet de la Mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre à récupérer à la Mairie.

- Votre carte d'identité ou votre passeport sont perdus ?

Vous devez effectuer une déclaration de perte sur service-public.fr et effectuer par la suite les mêmes démarches que ci-dessus.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 1 juin 2022

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de 3 délibérations, ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil : modification de tarif au gîte de groupe, décisions modificatives du budget, suppression des pénalités de retard sur marché public.

Délibération sur la tarification du Cantou

20€ la nuitée à partir du 1^{er} janvier 2023 + suppression du forfait ménage (si le ménage n'est pas fait, 500 € seront retenus sur la caution)

Adoptée à l'unanimité

Délibération comptable

Des factures en attente de 2021 n'ont pas été incluses au budget 2022. Cela nécessite 3 décisions modificatives du budget pour affecter les fonds nécessaires pour leur règlement (voirie 22000€, achat gyrobroyeur 6500€ et achat distributeur 2600€)

Adoptée à l'unanimité

Délibération sur le chantier de La Cascade

Dans le cadre du contrat de réfection du meublé La Cascade, des pénalités de retard pour non-respect du délai global des travaux sont dues par l'entreprise BAYLET et Fils, fixées à 1/100^è du montant hors taxe de l'ensemble du marché par jour calendaire quelle que soit la tâche. Il nous semble inopportun d'appliquer ces pénalités à une seule entreprise, le retard pris étant un effet global de l'ensemble des intervenants. Le conseil municipal délibère donc à l'unanimité pour ne pas appliquer ces pénalités au motif que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.

1. Organisation des élections législatives

Répartition de la permanence par demi-journée (roulement à 13h) pour les 12 et 19 juin de 8h à 18h.

2. Point sur l'organisation des marchés de nuits

Les exposants ont pour la plupart répondu présents assurant une variété de choix de repas. Présence d'un château gonflable pour les enfants. Animation par Nathalie LEGAY pour les deux dates. Buvette avec des verres plastiques consignés (interdiction du jetable)

Commande de 10 Affiches en 60*80 pour chaque date à faire imprimer à Clairvivre sur fond fluo

Prochaine réunion le 6 juillet pour l'organisation des bénévoles.

3. Point sur le PLU/I

Les terrains à bâtir qui nous sont accordés correspondent uniquement aux projets connus. Nous n'aurons pas de marge de manœuvre pour les constructions neuves, hormis dans les dents creuses dans les hameaux. La réhabilitation de l'existant est à privilégier. Les changements de destination (granges) ne seront pas étudiés s'ils n'ont pas préalablement été signalés avant l'été (formulaire en mairie et sur le site). Des grandes orientations vont être définies pour définir les types de projets autorisés sur le territoire. Sur la commune, seront privilégiées la préservation des paysages liée à l'enjeu touristique ainsi que la préservation des terres agricoles pour assurer la production alimentaire. En matière d'énergie renouvelable, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, des choix seront faits à l'échelle de la Communauté de communes pour éviter les projets éoliens et privilégier le photovoltaïque sur les bâtiments existants. L'implantation des projets photovoltaïques sera strictement encadrée voire exclue en fonction des secteurs à enjeu particulier, comme c'est le cas sur notre commune. Au vu d'une situation encore confuse (changement de gouvernement, élections à venir, définition en cours du PLU/I), le Conseil municipal ne peut que prévenir les porteurs de projets photovoltaïques que ceux-ci risquent fort de ne pas aboutir au regard des informations en notre possession et il a évité jusqu'à présent de se prononcer sur tel ou tel projet. Par ailleurs, l'équipe municipale souhaitant poursuivre un développement cohérent de la commune reste malgré tout vigilante à la préservation de ses paysages.

4. Etude d'une demande de subvention

Une demande de subvention a été adressée à la mairie par l'Association Française des sclérosés en plaques. La demande étant surtout motivée par l'organisation d'événementiel, le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande.

5. Diverses questions :

SMD3 : Mise en place du badge à compter du 4 juillet. Nous sommes conscients du risque d'incivilités dû à la mise en place du nouveau système. En prévision, transfert des pouvoirs de police du maire en matière de déchets sauvages au SMD3 qui sera en charge de ramasser les dépôts sauvages et gérer les litiges et poursuites

Projet halle : livraison des travaux fin juin. Inauguration conjointe avec la plateforme d'observation, qui sera terminée sous peu

Travaux : Voirie bientôt terminée (Chemin à Charoncle, route des Jarthes, route des Bichets, reprise de malfaçons route de la Psycharias, chemin de Linard). Le Puits de Lavaurie a été refait par JP Durand. Prévoir une inauguration en conviant les habitants du hameau.

Wifi public : Nous allons vérifier le taux d'utilisation du wifi public. Si celui-ci n'est plus utilisé, ce service sera supprimé permettant à la commune de faire des économies.

Emploi de nos secrétaires : Mme PROVOST a repris ses fonctions depuis la fin mars. Elle est actuellement à mi-temps et donc présente à la mairie 1 jour par semaine. Elle prendra sa retraite vers la fin 2023. Le contrat aidé de Mlle Dos Santos prenant normalement fin au début de l'été, Le maire a obtenu sa prolongation de 6 mois. Un contrat standard sera ensuite mis en place par la mairie. Durant la période d'embauche des 2 secrétaires, Mlle Dos Santos assistera également Mme Leymarie pour la surcharge de travail du Cantou.

Finale Régionale Jeunes Kayak durant le week-end de l'Ascension : manifestation très réussie, nombreux visiteurs venus de toute la région ont été séduits par la commune.

Gorges de l'Auvézère : Constat de certaines incivilités des randonneurs (prélèvements de flore, cueillette chez les propriétaires privés, chiens non tenus en laisse etc.) nécessité d'un panneau + ajout d'un message sur notre page accessible par QR code. Stationnement le long de la départementale est problématique. Constat fait encore une fois pendant le week-end kayak, le Maire a refait une demande de panneaux pour interdire le stationnement auprès du Conseil Départemental pour une installation d'ici à la mi-juin

Constat de la nécessité d'un banc pour faire une halte en remontant du cimetière. Demande d'autorisation auprès d'un propriétaire privé pour l'installer sur sa parcelle (en bord de route départementale nous ne pouvons pas intervenir)

Conseil Municipal du 6 juillet 2022

Ajout à l'ordre du jour d'une demande de subvention club sportif

1- Renouvellement du contrat PEC de la secrétaire remplaçante

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat CAE PEC a été signé en aout 2021 pour une durée de 12 mois. Le contrat se terminant le 31 août prochain, le Maire propose de renouveler ce contrat dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- objet du poste : agent administratif en secrétariat de mairie de commune rurale
- durée du contrat : 6 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 h
- rémunération : SMIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de la secrétaire remplaçante dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences et autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

2- Redevance déchets pour nos meublés de tourisme (SMD3)

Suite à la mise en place des badges pour nos déchets ménagers, la mairie doit adapter son système de dépôt pour nos gîtes. Des composteurs seront installés dans le bourg. Les locataires gèreront le dépôt des déchets compostables et du tri des recyclables en libre accès. Le dépôt des déchets ménagers sera assuré avec la carte de la Mairie par les employés municipaux.

3- Participation au fonctionnement de l'école de Payzac

Le fonctionnement du financement de l'école de Payzac a été revu. Les communes de Saint-Cyr-les-champagnes, de Saint-Mesmin, de Beyssenac et Genis doivent dorénavant participer au financement de l'école, dans le cadre fixé par la loi qui dit que la commune de résidence doit participer obligatoirement aux frais de scolarisation de fonctionnement des enfants de sa commune. La quote-part par enfant diffère entre Savignac et Payzac et les autres communes. La participation par commune est fixée au prorata du nombre d'enfant. Toutefois, nous avons souhaité examiner le budget avant de verser notre quote-part.

Cette année nous avons 13 élèves venant de Saint-Mesmin, à la rentrée prochaine il y en aura 10. Il nous est demandé 1000€/élève de participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire.

En 2022, le budget n'ayant pas inclus cette participation, cela nous sera difficile de le faire. Nous l'inclurons à notre budget 2023, dès que nous aurons le détail de l'utilisation des fonds.

Dans la mesure où nous participerons au financement de l'école, nous souhaitons participer en amont à l'élaboration du budget.

4- Demande de subvention club sportif

Une association sportive a sollicité la commune pour une subvention. C'est l'occasion de mettre en place une manière de fonctionner sur la question des clubs sportifs. En plus de l'aide aux familles précédemment mise en place (20€/enfant sur présentation d'une licence sportive), le conseil municipal décide de subventionner les clubs sportifs, sous statut associatif uniquement, à condition de recevoir une demande budgétée et mentionnant les enfants inscrits, à hauteur de 100€ par enfant de la commune. Un seul club par enfant sera subventionné.

5- Affaires diverses

Des groupes électrogènes sont présents sur la commune durant le changement de la ligne électrique Lavourie-Le Frugier, concernant aussi les hameaux de Le Belleu, Las Psycharias.

Un plan Canicule est en train d'être mis en place, tendant à référencer toutes les personnes âgées qui souhaitent être accompagnées en période de grande chaleur, listing réalisé par Annick JACQUET. Ils seront contactés pour s'assurer qu'ils sont en bonne santé en cas de canicule. Les personnes contactées semblent cependant assez réfractaires à la démarche.

Rénovation du système de traitement des eaux. (Travaux du Centre de Payzac – aide de l'Etat sur la filière boue)

Saint-Mesmin a été retenue parmi 100 communes pour être accompagnée par l'Etat sur les services numériques qui peuvent être mis en place pour aider les territoires et les populations. Un responsable viendra à la rencontre de la population mardi 12 juillet.

Une inauguration de notre halle sera organisée prochainement en même temps la plateforme d'observation du Verger de l'Avenir.

Le puits de Lavourie a été réhabilité par J-Pierre DURAND et sera inauguré avec les habitants du village.

Assainissement collectif : suppression des subventions d'Etat. Les travaux étaient jusqu'alors financé à 50% par la CdC qui remboursait son investissement sur le long terme avec les redevances des habitants.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 21 septembre 2022.

Les principales questions à l'ordre du jour seront :

- Création d'un ossuaire dans le cimetière
- Construction d'un préau au hangar municipal
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Mise à disposition d'un terrain pour construction d'un local pour la chasse
- Compte rendu des activités estivales
- Préparation des activités de fin d'années
- Rapport de l'eau 2021
- Passage à la nouvelle nomenclature comptable M57
- Décision modificative du budget

RESUME EN IMAGES

